



International Network for Economic, Social & Cultural Rights
Red Internacional para los Derechos Económicos, Sociales y Culturales
Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels
الشبكة العالمية للحقوق الاقتصادية و الاجتماعية و الثقافية

À :

M. Muhammad Nawaz Sharif, Premier Ministre du Pakistan

**Conseil
d'administration**

Cathy Albisa
National Economic and
Social Rights Initiative,
États-Unis

Ruth Aura Odhiambo
Federation of Women
Lawyers, Kenya

Saeed Baloch
Pakistan Fisherfolk Forum,
Pakistan

Hasan Barghouthi
Democracy and Workers'
Rights Center, Palestine

Herman Kumara
National Fisheries
Solidarity Movement,
Sri Lanka

Sandra Ratjen
Commission internationale
de juristes, Suisse

Francisco Rocael
Consejo de Pueblos
Wuxhtaj, Guatemala

Chris Grove
Directeur

370 Lexington Avenue
Suite 700
New York, New York
10017
United States
Tél.: +1 212.681.1236

info@escr-net.org
www.escr-net.org

Le Réseau DESC est un
projet du Tides Center.

CC :

M. Mamnoon Hussain,, Président du Pakistan

M. Iqbal Ahmed Kalhoro, Procureur Général par intérim, Province du Sindh

M. Muhammad Arshad, Directeur général des droits de l'homme

Mr. Chaudhry Nisar Ali Khan, Ministre Fédéral du Interior et de Contrôle des
Stupéfiants

M. Pervaiz Rashid, Ministre du Droit, Law, Justice et des droits de l'homme

Mr. Salman Aslam Butt, Procureur Général

Mme Nadia Gabol, ministre des Droits humains, province de Sindh

M. Michel Forst, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des
défenseurs des droits de l'homme

Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire

21 janvier 2016

Votre Excellence,

Le Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (Réseau DESC), qui regroupe plus de 270 membres organisationnels et individuels de 70 pays, est le plus grand réseau mondial d'organisations et d'activistes œuvrant à assurer la justice économique, sociale et environnementale fondée sur les droits.

Nous souhaitons, par la présente, exprimer notre profonde préoccupation concernant la récente arrestation de Saeed Baloch, membre du conseil d'administration du Réseau DESC et secrétaire général du Pakistan Fisherfolk Forum (PFF), organisation membre du Réseau.

D'après les informations reçues, M. Baloch a été arrêté le samedi 16 janvier 2016 et placé en détention par les forces de sécurité paramilitaires appelées Rangers. Il aurait été accusé d'avoir aidé financièrement une personne impliquée dans le crime organisé et d'avoir détourné des fonds destinés à la pêche. Bien qu'aucune preuve n'ait apparemment été apportée pour étayer les accusations portées contre lui, les vastes pouvoirs accordés aux Rangers dans la province de Sindh en vertu des vagues dispositions de la Loi antiterroriste font que M. Baloch peut être maintenu en détention jusqu'à trois mois sans être officiellement accusé d'aucun crime.

Le Réseau DESC tient à souligner son appréciation collective du travail réalisé par M. Baloch, un défenseur des droits humains largement reconnu et un leader au sein de la communauté internationale des droits humains. En plus d'être actuellement membre du conseil d'administration du Réseau DESC, M. Baloch est depuis longtemps dirigeant du PFF, une organisation non gouvernementale qui travaille pacifiquement avec des pêcheurs et autres membres de la communauté à plaider en faveur de la

sécurité alimentaire et de la protection des moyens de subsistance des petits pêcheurs au Pakistan et à combattre les pratiques de pêche non durables en s'appuyant sur le cadre des droits humains. M. Baloch est un fervent défenseur de la justice environnementale, ayant participé notamment à la campagne Keep Rivers Free et au plaidoyer mettant en cause les chalutiers de haute mer, les filets néfastes pour l'environnement, la pollution de l'eau et la concentration des zones de pêche, ainsi que les centrales nucléaires et les centrales électriques au charbon. En plus de son travail avec le PFF, M. Baloch est secrétaire général de la section de Karachi de la Fédération du travail Muttahida du Pakistan et membre de la Commission des droits humains du Pakistan, ainsi que du comité régional des droits humains Jubilee South-APMDD, du Forum des ONG sur la Banque asiatique de développement et du Forum des peuples Asie-Europe.

Le Réseau DESC condamne l'arrestation apparemment arbitraire de M. Baloch et les atteintes à son droit à la liberté d'expression et d'association. Nous tenons à rappeler que le Pakistan, en tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), a garanti le droit de tous et toutes à la liberté et à la sécurité de sa personne et à la protection contre l'arrestation ou la détention arbitraire. Le Pakistan est aussi tenu de veiller à ce que toute personne arrêtée ou détenue soit jugée dans un délai raisonnable ou libérée et à ce que soient appliquées toutes les garanties d'un procès juste, notamment que la cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi. Le Pakistan doit veiller à ce que toute personne privée de sa liberté soit traitée avec humanité et dans le respect de sa dignité inhérente.

Nous rappelons également l'engagement du Pakistan à faire prévaloir les normes internationales établies par la Déclaration sur les droits des défenseurs des droits de l'homme, notamment en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger toute personne de toute violence, menace, représailles, discrimination, pression ou autre action arbitraire découlant de ses actions de défense et de promotion des droits humains.

En conséquence, nous demandons instamment à Votre Excellence de :

- 1) Ouvrir sans tarder une enquête indépendante sur les motifs des accusations portées contre M. Baloch et d'assurer sa libération immédiate et inconditionnelle, en l'absence de preuves crédibles permettant d'étayer lesdites accusations ;
- 2) Si M. Baloch est maintenu en détention pour quelque durée que ce soit, prendre des mesures immédiates visant à assurer la protection de tous ses droits pendant la détention, dont, entre autres, celui de communiquer avec l'avocat de son choix ;
- 3) Garantir à la population du Pakistan la jouissance de tous les droits humains, dont le droit à la liberté d'expression et d'association, en assurant, entre autre, la conformité de la législation nationale avec les obligations internationales en matière de droits humains acceptées par le Pakistan ;
- 4) Agir d'urgence pour s'assurer que les mesures prises, ou les restrictions imposées, par le gouvernement ou ses agents en lien avec des opérations soi-disant antiterroristes soient prévues par la loi, nécessaires dans une société démocratique et proportionnées au but poursuivi ; et
- 5) Veiller d'urgence à ce que les défenseurs des droits humains qui travaillent au Pakistan, dont, entre autres, ceux qui font valoir les droits sociaux, économiques, culturels et politiques des communautés de pêcheurs et la protection des ressources naturelles du Pakistan, jouissent, dans la pratique, de toutes les garanties qui leur sont données par les normes du droit international relatif aux droits humains.

Enfin, nous vous demandons respectueusement de bien vouloir nous tenir informés de l'évolution de cette situation.